

Québec, le 15 juillet 2013

Aux médecins de famille
Aux obstétriciens-gynécologues
Aux médecins spécialistes en médecine préventive et santé publique

Objet : Lignes directrices sur le dépistage du cancer du col utérin au Québec

Docteur,

En novembre 2011, le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait la diffusion des toutes premières lignes directrices québécoises sur le dépistage du cancer du col utérin. Ces lignes directrices précisent la clientèle visée par le dépistage, l'âge où celui-ci devrait généralement débuter (21 ans) et pourrait être cessé (65 ans sous certaines conditions) et l'intervalle entre les dépistages (2 à 3 ans). Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à prendre connaissance des lignes directrices sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1279_LignesDirectDepistCancerColUterin.pdf

En janvier 2013, le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs (GÉCSSP) publiait de nouvelles recommandations en lien avec le dépistage du cancer du col utérin. Celles-ci diffèrent des lignes directrices québécoises puisqu'elles suggèrent de retarder le début du dépistage à 25 ans et de cesser celui-ci à 69 ans.

Nous désirons vous informer que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), sur recommandation d'un groupe d'experts et en étroite concertation avec l'INSPQ, l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec et le Collège des médecins du Québec, n'entend pas demander une révision des lignes directrices du Québec à la suite de la publication du GÉCSSP. Ainsi, l'âge pour amorcer le dépistage demeure à 21 ans et l'on peut cesser à 65 ans sous certaines conditions.

En effet, dans le contexte de la pratique au Québec, où l'âge médian des premières relations sexuelles est relativement bas (15-16 ans), où la prévalence du VPH est relativement élevée et en l'absence d'un programme organisé de dépistage, il n'est pas apparu approprié de retarder l'âge du début du dépistage pour l'instant. De plus, il est à noter qu'actuellement aucune province canadienne n'a manifesté l'intention de modifier ses lignes directrices pour s'harmoniser avec les recommandations du GÉCSSP.

... 2

Comme les cohortes de jeunes filles vaccinées contre le VPH au niveau secondaire en 2008 atteindront bientôt l'âge de 21 ans, un travail de révision des lignes directrices sera entrepris au cours des prochaines années pour préciser les meilleures pratiques de dépistage chez les femmes vaccinées afin de tenir compte de cette nouvelle réalité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la recherche de VPH oncogènes pour les femmes de 30 ans et plus ayant un résultat ASC-US au test de dépistage (tel que préconisé dans les lignes directrices québécoises), des travaux sont en cours au MSSS pour rendre ce test disponible pour tous les médecins.

Veillez agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

Le directeur de la direction québécoise
de cancérologie

Horacio Arruda, M.D.

Jean Latreille, MD